

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**PEZILLA-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération N° 2026/10**

**Membres en exercice** : 17

**Membres présents** : 15

**Membres absents** : 2

**Membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

**Sont présents** : Mmes Nathalie PIQUÉ, Liliane HOSTALLIER SARDA, Pascale PUY, Karine CAROLA, Chrystèle LEBOEUF, Florence GESLIN, Mrs Yannick COSTA, Laurent FOURMOND, Xavier ROCA, Mmes Marie-Hélène ARTIGUES, Marie-José TRITTEN, Nathalie ROCHAS, Nadia RIBERA, Mrs Thierry ROUS, Tony BRITO.

**Absentes avant donné pouvoir** : Mmes Carmen BOYER (pouvoir à Mme Marie-José TRITTEN), Jenny PALOFFIS (pouvoir à Mme Nathalie ROCHAS).

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** :. M. Tony BRITO.

**Date de la Convocation** : 16 Avril 2026.

**NOMINATION D'UN REPRESENTANT**  
**A L' UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS (UDCCAS)**

Mme la Présidente fait part à l'assemblée de la délibération du CCAS N° 2024-09 du 17/10/2024 par laquelle le CCAS a adhéré à l'Union Départementale des CCAS des P-O (UDCCAS). Elle rappelle les dispositions statutaires à respecter pour que le CCAS soit régulièrement représenté au sein de l'Assemblée Générale et, le cas échéant, au sein du conseil d'administration. Elle expose l'intérêt d'une adhésion à une Union Départementale :

- Représentation des membres de l'union au niveau départemental et national
- Accompagnement, soutien juridique et administratif à la définition et la mise en œuvre des actions
- Coordination de l'action des membres de l'association, structuration et animation d'un réseau local ainsi que le développement de partenariats.
- Partage des compétences et des expériences au niveau départemental, création d'un réseau d'échanges et de soutien.

Suite au renouvellement du conseil d'administration du CCAS, Mme la Présidente propose de désigner un administrateur ou un élu pour représenter le CCAS au sein de l'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **NOMME Mme Liliane HOSTALLIER SARDA**, Mme Pascale PUY en tant que suppléante, membres élues du conseil d'administration, pour représenter le CCAS de la commune de Pézilla-La-Rivière à l'Assemblée Générale
- **DONNE MANDAT** aux représentantes désignées pour la participation et le vote aux assemblées générales (assemblée constitutive également)
- **PRECISE** que cette nomination est valable jusqu'à la fin du mandat municipal et qu'elle sera renouvelée après les prochaines élections municipales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**LA PRESIDENTE,**

**Nathalie PIQUÉ**

*Transmis en Préfecture le :*  
*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-266600337-20260427-D\_2026\_010CCAS-DE  
en date du 07/05/2026 ; REFERENCE ACTE : D\_2026\_010CCAS